



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0011-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 11**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet</b> :	NPNRU du Val-Vert : plan de financement de l'opération "espaces publics"
----------------	--

Rapporteur : Ginette VINCENT

La convention de renouvellement urbain du quartier du Val Vert a été signée le 14 octobre 2019 par l'ensemble des partenaires (ANRU, ETAT, CAPEV et Ville du Puy-en-Velay, OPAC Haute Loire, Alliade Habitat, Action logement Services, Foncière logement, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Département de Haute Loire). Le projet porté par la Ville au travers de cette convention est de conduire une rénovation globale du quartier pour améliorer le cadre de vie des habitants en intervenant sur l'habitat, les espaces publics et les bâtiments communaux.

La Ville souhaite améliorer la qualité urbaine du quartier du Val-Vert en redonnant une place plus importante aux piétons et aux modes doux. Les cheminements actuels sont déqualifiés et non adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Délibération n°11 du vendredi 03 mars 2023

L'objectif principal pour la Ville est de créer des continuités piétonnes, jeux qualitatifs qui permettront aux habitants de se déplacer confortablement et renforcer la centralité de la place E Pebellier.

Le programme global de travaux vise à :

- Offrir une meilleure accessibilité des commerces, des lieux et équipements publics aux habitants du quartier mais au-delà aux habitants de la ville.
- Reverdir le quartier en offrant des espaces publics de qualité.
- Relier le quartier aux rives du Dolaizon et au centre-ville.
- Enfouir les réseaux.

Ce programme de travaux concerne notamment la partie centrale du quartier permettant ainsi une meilleure accessibilité des bâtiments et lieux publics, créant des cheminements piétons et permettant un verdissement du quartier (avenue du Val Vert, place E. Pebellier, rues Coudeyrette, Mermoz, Baudouin, Saint-Exupéry.....).

Suite à la mise en place du programme FEDER 2023, cette opération pourrait bénéficier de nouveaux crédits afin d'améliorer les espaces publics.

Le coût global de l'opération est arrêté (stade travaux) à 4 928 479 € HT (dont 4 501 780 € HT de travaux).

Le plan de financement prévisionnel global de l'opération est le suivant :

Financiers	Montant HT	Taux
État – DSIL*	619 740,00 €	12,57 %
Région Auvergne-Rhône-Alpes*	1 496 094,00 €	30,36 %
UE – FEDER	1 432 701,31 €	29,07 %
Agglo Le Puy-en-Velay*	258 450,00 €	5,24 %
Ville Le Puy-en-Velay	1 121 493,69 €	22,76 %
TOTAL	4 928 479,00 €	100,00 %

\*subventions acquises

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 985 695.80€.

Les dépenses éligibles au FEDER portant sur les travaux, il convient de préciser le plan de financement portant sur ces dépenses.

Le plan de financement des dépenses prévisionnelles éligibles au FEDER est le suivant :

Financiers	Montant HT	Taux
État – DSIL	566 084,01 €	12,57 %
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 366 564,83 €	30,36 %
UE – FEDER	1 432 701,31 €	31,83 %
Agglo Le Puy-en-Velay	236 073,86 €	5,24 %
Ville Le Puy-en-Velay	900 356,00 €	20,00 %
TOTAL	4 501 780,00 €	100,00 %

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 14/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de ses partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023  
Reçu en préfecture le 10/03/2023  
Publié le  
ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0011-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023